



Délai de carence Pôle Emploi

Par **cadoudal**, le **30/01/2015** à **16:25**

Bonjour

Après un licenciement pour inaptitude le montant légal des indemnités de licenciement est il pris en compte en différé d'indemnisation par Pôle Emploi ?
et le cas échéant, si possible me donner l'article de loi et les voies de contestation.
Merci

Par **P.M.**, le **30/01/2015** à **19:14**

Bonjour,

Le montant légal de l'indemnité de licenciement ne fait pas l'objet d'un différé d'indemnisation pour Pôle Emploi contrairement à l'indemnité supra-légale même si elle résulte de la Convention Collective applicable suivant l'[art. 21 du Règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014](#)...

Suivant ce même article, l'indemnité de congés payés génère un différé d'indemnisation mais en cas de licenciement consécutif à une inaptitude, le préavis n'en génère pas...

Les voies de recours sont celles habituelles à commencer par celles exposées dans [ce dossier](#)...